



**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE VAUCLUSE**

80, rue Marcel Demonque
AGROPARC - CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9
Tél. 04 32 44 89 30

Avignon, le 24 janvier 2025

Le Président

à

Mesdames et Messieurs les Maires
et Présidents des collectivités et établissements
publics affiliés au Centre de gestion de Vaucluse

PÔLE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Affaire suivie par : Séverine BOUTEILLE
04 32 44 89 45
s.bouteille@cdg84.fr

Circulaire n°25-07

Objet : Accompagnement au maintien dans l'emploi et au handicap

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents,

La prise en charge globale des problématiques du handicap, d'inaptitude, de maintien dans l'emploi et du reclassement nécessite une mise en œuvre pluridisciplinaire des actions de la part des Centres de Gestion.

Dans ce cadre, le CDG84 a choisi d'accompagner les collectivités et les agents en créant une mission Maintien dans l'Emploi et Référent Handicap au sein de laquelle est affectée Madame Gaëlle RAUX depuis le 1^{er} janvier 2025.

Cette mission interviendra notamment sur le reclassement, mesure importante des Ressources Humaines, et accompagnera la mise en œuvre des **Périodes Préparatoires au reclassement (PPR)** instituées au profit des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes aux emplois correspondant à leur grade de manière définitive mais aptes à exercer d'autres fonctions.

Ce dispositif a pour projet de préparer les fonctionnaires à l'occupation de nouveaux emplois, dans le secteur public et compatibles avec son état de santé. Il s'agit d'un accompagnement vers une transition professionnelle qui peut se formaliser par des périodes de formation, d'observation ou de mise en situation. Il revient pour cela au CDG de signer avec l'autorité territoriale une convention.

Cette mission aura également à traiter la thématique du handicap. Consacrée par la loi du 6 août 2019, le poste de Référent handicap aura à :

Accompagner les agents en situation de handicap tout au long du parcours professionnel. Promouvoir et mettre en œuvre une politique inclusive au sein de la structure dans ses dimensions relatives au recrutement, à l'insertion, au parcours professionnel et au maintien dans l'emploi.

Travaillant en faveur de l'insertion professionnelle des travailleurs en situation de handicap, le référent handicap est ainsi « chargé d'orienter, d'informer et d'accompagner les personnes en situation de handicap » au sein de la structure (article L.5213-6-1 du Code du travail).

A ces thématiques s'ajoutent : la mise en œuvre du plan d'action dans le cadre du conventionnement avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (**FIPHFP**), l'accompagnement des agents dans la reconnaissance de leur handicap, la participation au recrutement et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap (notamment des apprentis) ainsi que des actions de sensibilisation sur le handicap dans le Département et la Région.

Enfin, directe traduction de la pluridisciplinarité nécessaire, une **cellule Maintien dans l'emploi** a été constituée au CDG84. Pilotée par Madame Gaëlle RAUX dans le cadre de ces missions, elle se réunit mensuellement à la suite des Conseils Médicaux et se charge de :

- L'adaptation des postes et de l'accompagnement du maintien dans l'emploi des agents territoriaux,
- La recherche de moyens de reclassement dans le respect du statut,
- Conseiller les collectivités dans la gestion administrative des agents concernés et étudier / faire connaître les droits des agents concernés par ces situations,
- Anticiper les situations complexes d'agents en fin de droits et être en mesure de proposer des solutions d'accompagnement,
- Accompagner les collectivités ou les agents avec des mesures adaptées et rapides.

Le Centre de Gestion reste à votre disposition et vous propose de venir à votre rencontre si vous avez besoin d'échanger sur des situations particulières ou vos attentes en général.

Vous pouvez nous en faire la demande en prenant attache auprès du Pôle Développement des Ressources Humaines :

✚ **Gaëlle RAUX**

Chargée du Maintien dans l'Emploi & Référent Handicap

04 32 44 89 30 - g.raux@cdg84.fr

✚ **Séverine BOUTEILLE**

Responsable Pôle Développement des Ressources Humaines

04 32 44 89 45 - s.bouteille@cdg84.fr

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents, en l'assurance de ma considération distinguée.

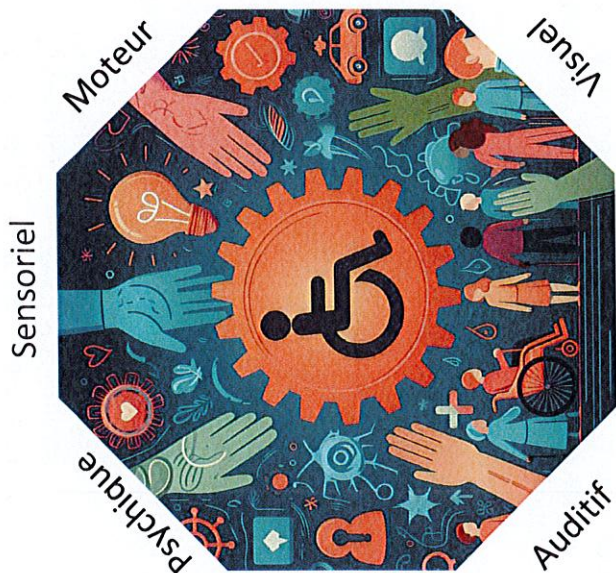
Président,

Maurice CHABERT





Les 6 types de handicap : (visibles ou invisibles)



Maladies invalidantes

Lien vers les sites :



CDG84 ↓



FIPHFP ↓



Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse

80, Rue Marcel Demonque
AGROPARC – CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9
Téléphone : 04.32.44.89.30
www.cdg84.fr

MAINTIEN DANS L'EMPLOI & HANDICAP

Chargée Maintien dans l'emploi



Référent handicap

Gaëlle RAUX

04 32 44 89 30

g.raux@cdg84.fr



Responsable Pôle

Développement des RH

Séverine BOUTEILLE

04 32 44 89 45

s.bouteille@cdg84.fr



La loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », impose aux employeurs publics qui emploient au moins 20 personnes en équivalent temps plein, une obligation d'emploi de **6%** de travailleurs handicapés.

Le Fonds pour l'insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) collecte les contributions des établissements publics n'atteignant pas cet objectif et les redistribue sous forme d'aides (adaptations de poste, aménagement de véhicules professionnels, prothèse, aide à la formation...).

Le CDG 84 via une convention avec le FIPHFP favorise au sein des collectivités affiliées une politique handicap menée selon **5 axes** :

1. Sensibilisation sur le thème du handicap auprès des élus, gestionnaires RH et agents,
2. Recrutement au travers d'une convention avec Cap Emploi,
3. Maintien dans l'emploi,
4. Accessibilité des locaux professionnels,
5. Apprentissage : recrutement d'apprentis en situation d'handicap.

A travers la convention avec le FIPHFP, le CDG 84 propose aux collectivités un accompagnement global, coordonné et pluridisciplinaire.

Le maintien dans l'emploi peut concerner plusieurs catégories d'agents :

- ✚ les agents faisant partie des bénéficiaires de l'obligation d'emploi **BOE** (agents reconnus travailleurs handicapés, reclassés, bénéficiaires de la pension d'invalidité, d'une rente au titre d'une maladie professionnelle ou d'un accident de service)

- ✚ les agents dont l'état de santé se dégrade suite à un accident ou une maladie (d'origine professionnelle ou non), ne faisant pas partie des bénéficiaires de l'obligation d'emploi mais pour lesquels des préconisations médicales (médecin de prévention, Comité médical...) ont été établies pour adapter leur situation de travail (aménagement du poste, changement de poste, reclassement).



La cellule « **Maintien dans l'emploi Reclassement** » est une équipe pluridisciplinaire réunissant l'ensemble des acteurs concernés par les Ressources Humaines, les experts en statut ainsi que les acteurs en Santé et Prévention des risques.

Pilotée par le Référent Handicap, elle se **réunit mensuellement**.

Elle a pour objectif de favoriser le maintien dans l'emploi des agents, de toutes les collectivités territoriales affiliées au Centre de Gestion de Vaucluse et des collectivités non affiliées souhaitant adhérer au dispositif, pour lesquels une restriction d'aptitude ou une inaptitude au poste de travail a été déclarée.



Pour chaque cas identifié via une **FICHE DE BESOIN** (prochainement téléchargeable sur le site du CDG84) ou dossier traité par le Comité Médical ou la Commission de Réforme, la cellule s'engage à mobiliser tous les moyens permettant de maintenir en emploi un agent en situation d'inaptitude physique ou dans la limite de ses possibilités, l'orienter vers un dispositif de reclassement.